

SOUPÇONNEZ UNE FRAUDE EN ASSURANCE-AUTO?

Soumettez un signalement ici

Information corporative

Mesures d'application

Publications et ressources

Explorez la CSFO

Contactez la CSFO

Suivre @CSFOTweets

Vous êtes ici: [Accueil](#) > [À propos de la CSFO](#) > [Bulletins de la délivrance de permis](#) > **2013** > G-05/13 

Modifications relatives aux permis - Troisième trimestre 2013



Bulletin

N^o [G-05/13]

- Général]

La Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) publie les renseignements suivants sur des modifications apportées à des permis au cours du troisième trimestre, soit du 1er juillet au 30 septembre 2013 :

- statistiques sur les décisions visant les demandes de permis et de renouvellement de permis;
- demandes de modification et d'annulation de permis;
- statistiques sur les autres services de la CSFO liés aux permis et services connexes.

Les modifications touchent des particuliers et des organismes des secteurs des services financiers qui relèvent de la CSFO : assurances, credit unions/caisses populaires, coopératives et courtage d'hypothèques. On peut obtenir des renseignements généraux sur les régimes de retraite, un autre secteur des services financiers qui relève de la CSFO, en consultant le site Web de la CSFO : www.fsco.gov.on.ca.

SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

(Selon la date d'entrée en vigueur)

REMARQUE : Les bulletins affichés sur le présent site Web sont fournis à titre de référence historique seulement. Les renseignements contenus dans ces bulletins étaient exacts en date de leur publication, mais peuvent en tout temps être modifiés ou remplacés par des bulletins plus récents.

Toute ordonnance émise à l'égard du titulaire d'un permis reflète une situation survenue à un moment donné. Le statut d'un titulaire de permis peut changer. Le lecteur est invité à vérifier le statut du permis d'une personne ou d'une entité sous [Liaison Permis](#) au site Web de la CSFO. On peut également communiquer directement avec la personne ou l'entité concernée afin d'obtenir de plus amples renseignements ou plus de précisions au sujet des événements à l'origine de l'ordonnance.

Ces bulletins peuvent inclure des formulaires qui ne sont plus à jour ou exacts. Le lecteur est invité à visiter la rubrique des [formulaires](#) du site Web de la CSFO pour s'assurer d'utiliser la version la plus récente d'un formulaire.

Nouveaux permis :	Date d'effet
<i>The Mutual Fire Insurance Company of British Columbia</i>	5 juillet 2013
• La société a un permis pour les catégories suivantes : automobile, chaudière et machine, responsabilité civile, maritime et biens • Territoire de constitution : Permis extra-provincial (Colombie-Britannique) • Personne-ressource de The Mutual Fire Insurance Company of British Columbia en Ontario :	

Mr. Igor Ellyn
Agent principal
c/o Ellyn Law LLP
3000 – 20 rue Queen Ouest
Toronto, (Ontario) M5H 3R3
Tél : (416) 365-3750
Télec. : (416) 368-2982

Modifications de permis :	Date d'effet
Les assureurs suivants ont apporté des modifications à leurs permis :	
<i>International Insurance Company of Hannover Limited</i>	23 septembre 2013
La dénomination de la société a été remplacée par International Insurance Company of Hannover PLC	

STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS

Les statistiques suivantes portent sur l'examen par la CSFO des demandes courantes de permis d'assurance et de services connexes. Sauf indication contraire, tous les chiffres indiqués représentent le nombre de demandes reçues ou en cours de traitement ou le nombre de documents délivrés.

Agents d'assurance et experts d'assurance

Du 1^{er} juillet 2013 au 30 septembre 2013

Type de demande	Nouveaux permis	Permis renouvelés
Permis d'agent - particuliers ¹	1 514	3 942
Permis d'agent - sociétés	111	365
Permis d'expert - particuliers ¹	291	232
Permis d'expert - sociétés ¹	1	27

¹ La CSFO examine les demandes de permis d'agent et délivre les permis dans son délai standard de cinq jours ouvrables si la demande est complète à la réception et que l'aptitude n'est pas en cause. Sur ces demandes, 99 % ont été traitées et un permis a été livré dans un délai de cinq jours ouvrables.

Contrats individuels à capital variable

Du 1^{er} juillet 2013 au 30 septembre 2013

Demandes reçues	Documents délivrés	Traitement en cours
9 (7 en cours de traitement depuis le 2 ^e trimestre)	14 (aucune demande retirée)	2

Les notices explicatives concernant les contrats individuels à capital variable remises par les sociétés d'assurance font l'objet d'un examen visant à déterminer leur conformité aux exigences de la Loi sur les assurances et du Règlement de l'Ontario 132/97.

Veuillez noter qu'en vertu du Règlement de l'Ontario 132/97, l'assureur doit déposer toute modification (importante ou non) concernant un contrat individuel à capital variable auprès du surintendant.

Il faut déposer au moins une fois par an les notices explicatives des contrats individuels à capital variable, même en l'absence de changement important, conformément au Règlement de l'Ontario 132/97.

Coopératives

Du 1^{er} juillet 2013 au 30 septembre 2013

Type de demande	Traitement en cours le	Demandes reçues	Demandes complètes	Documents délivrés	Dossiers fermés	Traitement en cours le	Nombre moyen de
-----------------	------------------------	-----------------	--------------------	--------------------	-----------------	------------------------	-----------------

	30 juin 2013		à la réception		(demandes incomplètes ou retirées)	30 septembre 2013	jours avant la délivrance ²
Attestation de statut	0	34	34	34	0	0	2
Prospectus	6	6	2	8	1	3	48
Statuts de modification	2	2	1	3	0	1	17
Statuts de maintien	0	0	0	0	0	0	0
Statuts de dissolution	0	2	1	2	0	0	20
Statuts constitutifs	5	9	0	10	1	3	17
Copies certifiée	0	0	0	0	0	0	0
Ordonnance d'annulation	0	0	0	0	0	0	0
Changement important	0	0	0	0	0	0	0
Permi extra- provincial	0	0	0	0	0	0	0
Statuts de mise à jour	0	0	0	0	0	0	0
Statuts de fusion	0	0	0	0	0	0	0

² À compter du présent trimestre, la méthode de calcul du nombre moyen de jours avant la délivrance a été modifiée. Auparavant, le calcul ne tenait pas compte du temps de réponse de la société. Le calcul est maintenant fondé sur le nombre de jours ouvrables à compter de la date de réception de la demande.

Credit Unions et caisses populaires

Du 1^{er} juillet 2013 au 30 septembre 2013

Type de demande	Traitement en cours le 30 juin 2013	Demandes reçues	Demandes complètes à la réception	Documents délivrés	Dossiers fermés (demandes incomplètes ou retirées)	Traitement en cours le 30 septembre 2013	Nombre moyen de jours avant la délivrance ³
Attestation de statut	0	7	7	7	0	0	2
Prospectus	0	2	0	2	0	0	32
Statuts de modification	1	1	1	2	0	0	27
Fusion	0	0	0	0	0	0	0
Ordonnance	0	4	4	3	0	1	11
Copie certifiée	0	0	0	0	0	0	0

³ Calculé sans tenir compte du temps de réponse de la société.

Personnes ou entreprises exerçant le courtage d'hypothèques

Du 1^{er} juillet 2013 au 30 septembre 2013

Type de permis	Traitement en cours le 30 juin 2013	Demandes reçues	Demandes complètes à la réception	Documents délivrés	Demandes retirées	Traitement en cours le 30 septembre 2013	Nombre moyen de jours avant la délivrance
Courtage hypothécaire	5	27	4	30	0	2	11
Remise de permis de	0	15	15	15	0	0	5

maison de courtage							
Administrateur d'hypothèques	1	6	0	6	1	0	9
Remise de permis d'administrateur	0	1	1	1	0	0	4
Courtier en hypothèques ¹	0	11	11	11	0	0	2
Agent en hypohtèques ¹	24	614	591	615	0	23	2

¹ La CSFO examine les demandes de permis d'agent et délivre les permis dans son délai standard de cinq jours ouvrables si la demande est complète à la réception et que l'aptitude n'est pas en cause. Sur ces demandes, 99 % ont été traitées et un permis a été livré dans un délai de cinq jours ouvrables.

Grant Swanson
Directeur administratif
Division de la délivrance des permis et de la surveillance des pratiques de l'industrie
Commission des services financiers de l'Ontario

Le 3 décembre 2013